

DECRET N° 72-207 du 3 Août 1972

portant attribution de prime de technicité et de rendement aux agents de la Radiodiffusion Nationale.

LE CONSEIL PRESIDENTIEL,

VU la Déclaration du 30 avril 1970, instituant un Conseil Présidentiel;  
 VU l'Ordonnance n°70-34/CP du 7 mai 1970, portant Charte du Conseil Présidentiel;  
 VU le Décret n°70-81/CP du 7 mai 1970, portant formation du Gouvernement et le décret n°71-149 du 4 août 1971 qui l'a modifié;  
 VU le Décret n°431/PC/MFPTAS du 23 novembre 1965, portant statuts particuliers des corps appartenant aux cadres des personnels des services de l'Information;  
 Sur proposition du Ministre de l'Information et du Tourisme  
 Le Conseil des Ministres entendu,

DECRETE :

Article 1 er.- Il est attribué aux personnels des cadres de la Radiodiffusion Nationale une indemnité mensuelle de technicité et de rendement conformément à l'article 83 du décret n°431/PC/MFPTAS du 23 novembre 1965, portant statuts particuliers des corps appartenant au cadre des personnels des services de l'Information.

Article 2.- Le taux de cette indemnité varie suivant les corps d'appartenance et conformément au tableau ci-après :

DIFFERENTS CORPS	TAUX DE L'INDEMNITE
Ingénieurs - Directeurs de Programme Rédacteurs Principaux	6.000 FRANCS
Ingénieurs de Travaux - animateurs de Chaîne - Secrétaires de Rédaction	5.000 FRANCS
Contrôleurs Techniques - animateurs de Programmes - Rédacteurs	4.000 FRANCS
Agents Techniques - Assistants de Production - Reporters	3.000 FRANCS

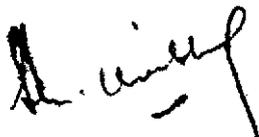
Article 3.- La dépense est imputable au Budget National de fonctionnement.

Article 4.- Le présent décret qui prend effet à compter du 1er Août 1972 sera publié au Journal Officiel.-

Fait à COTONOU, le 3 Août 1972

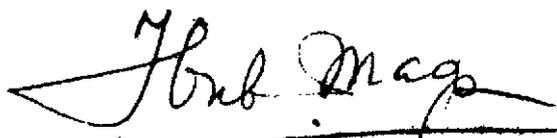


Par le Conseil Présidentiel,



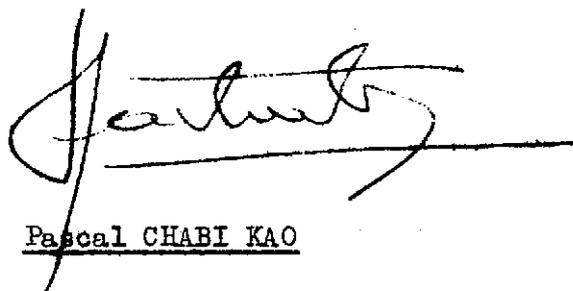
Sourou-Migan APITHY

Justin AHOMADEGBE-TOMETIN



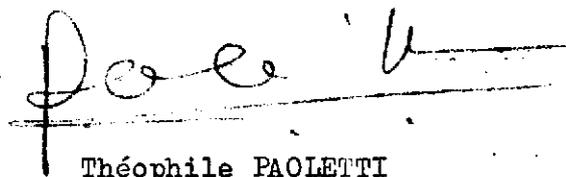
Hubert MAGA

Le Ministre des Finances,



Pascal CHABI KAO

Le Ministre de l'Information  
et du Tourisme,



Théophile PAOLETTI

Ampliatiions :

PCP 6 - MCP 4 - SGG 4 - CS 6 - IAA-DCCT-DN-IGF-Gde Chanc.-JORD 6 -  
DEP-DGAJL-Dtion Stat.6 - DB-DC-CF-Solde 4 - Trésor 4 - ACD-CEDN-CNI 3 -  
ACN 2 - Ministères 12 - MF 4 -